

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 30 octobre 2010 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2011 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : M TSA1030972A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,
Vu l'article D. 312-116 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels ;
Vu l'arrêté du 6 août 2010 portant ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels en 2011 ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

I. – Épreuves de la première partie

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant le directeur général de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Élisabeth BINCAZ, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale (71 Mâcon).

M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Dr Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique.

M. Boris NONNENMACHER, enseignant, SAAAIS/SAFEP – PEP 83 (83 Les Arcs-sur-Argens).

Mme Nathalie QUESNOT, enseignante, centre FORJA (75 Paris).

Personnes qualifiées

M. David BOURGEOIS, chef de service des unités d'enseignements, CSES Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).

Mme Isabelle ECLANCHER, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Christelle FIORUCCI, psychologue, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

M. Éric KUENZI, CREESDEV (25 Besançon).

Mme Dominique MARQUEZ, institut Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

Mme Fabienne ROUSSEY-SCHULTZ, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Mme Catherine POMAREDE, enseignante, centre pour déficients sensoriels (12 Rodez).

Membres suppléants

Mme Marie-Christine GONNET, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (59 Lille).
Mme Catherine FEIGNEZ, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Catherine BIND, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).

II. – Épreuves de la seconde partie

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant le directeur général de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Élisabeth BINCAZ, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).
Mme Catherine BIND, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale (71 Mâcon).
M. Jean-Yves FAURE, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Catherine FEIGNEZ, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou).
Dr Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique.
M. Éric OBYN, enseignant, centre FORJA (75 Paris).

Personnes qualifiées

M. David BOURGEOIS, chef de service des unités d'enseignements, CSES Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).
Mme Isabelle ECLANCHER, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Marie-Christine FARRE, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Christelle FIORUCCI, psychologue, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Frédérique GUMERY, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).
M. Éric KUENZI, chef de service pédagogique, CREESDEV (25 Besançon).
Mme Dominique MARQUEZ, directrice pédagogique, institut Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou).
Mme Catherine POMAREDE, enseignante, centre pour déficients sensoriels (12 Rodez).

Membres suppléants

Mme Marie-Christine GONNET, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (59 Lille).
M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).
Mme Fabienne ROUSSEY-SCHULTZ, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
F. HEYRIES